

Liberté Égalité Fraternité

Fiche descriptive du site Natura 2000

Forêts et étangs du Perche

Directive « Oiseaux »

Zone de protection spéciale (ZPS)

FR2512004



Départements

Orne (61), Eure et Loir (28)

Document d'objectifs

- Validé le 05/10/2010
- Approuvé le 14/12/2017

Dates de désignation

> ZPS: 27/04/2006

Communes

Orne

Les Aspres, Belforêt-en-Perche, Bellavilliers, Bizou, Bonsmoulins, Bretoncelles, La Chapelle-Montligeon, Charencey, Corbon, Cours-Maugis-sur-Huisne, Crulai, Feings, Les Genettes, L'Hôme-Chamondot, Irai, Longny-lesvillages, La Madeleine-Bouvet, Le Mage, Mauves-sur-Huisne, Moutiers-au-Perche, Percheen-Nocé, Remalard-en-Perche, Saint-Aquilin-de-Corbion, Saint-Germain-des-Grois, Saint-Mard-de-Réno, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Sainte-Céronne-lès-Mortagne, Soligny-la-Trappe, Tourouvreau-Perche, La Ventrouze



Etang forestier en forêt de Senonches, favorable à l'alimentation de la Cigogne noire

Présentation du site

S'étendant sur les régions Centre-Val de Loire et Normandie, ce site s'inscrit dans le Perche, ensemble au relief faiblement accentué, géologiquement constitué d'argiles à silex et de sables du Cénomanien. Il constitue un vaste écocomplexe à forte dominance d'habitats forestiers. Aux grands massifs boisés (forêts domaniales du Perche et de la Trappe, forêt de Longny, forêt de Réno-Valdieu, forêt domaniale de Bellême, forêt de la Ferté-Vidame/Senonches), majoritairement composés d'essences feuillues, sont associés des landes et de nombreux milieux humides : étangs riches en végétation aquatique et bordés de larges mégaphorbiaies, tourbières, prairies humides.

La multiplicité des habitats naturels et de leurs liens fonctionnels, les bonnes pratiques sylvicoles et agricoles, et la quiétude globale du site sont favorables à la nidification et au stationnement de nombreuses espèces d'oiseaux.

Habitats et espèces justifiant le site

Habitats d'intérêt européen présents sur le site

Sans objet



Eure et Loir

Ardelles, Belhomert-Guéhouville, Champrond-en-Gâtine, La Chapelle-Fortin, Châteauneuf-en-Thymerais, Chuisnes, Les Corvéesles-Yys, Digny, Favril, La Ferté-Vidame, Fontaine-les-Ribouts, Fontaine-Simon, La Framboisière, Frétigny, Friaize, Happonvilliers, Jaudrais, Lamblore, Landelles, Louvillierslès-Perche, Maillebois, La Mancelière, Manou, Montireau, Montlandon, Nonvilliers-Grandhoux, Pontgouin, La Puisaye, Ressuintes, Saint-Ange-et-Torçay, Saint-Denis-des-Puits, Saint-Éliph, Saint-Jean-de-Rebervilliers, Saint-Maixme-Hauterive, Saint-Maurice-Saint-Germain, Saint-Sauveur-Marville, Saint-Victor-de-Buthon, Saucelle, Senonches, Thieulin, Thimert-Gâtelles

Superficie: 47 618 ha

- ▶ 5 % du site en surface agricole
- ▶ 47 % du site en forêt

Opérateur/animateur

Parc naturel régional du Perche



Cigogne noire (*Ciconia nigra*) en vol au-dessus de la ZPS



Habitats et espèces justifiant le site

Espèces d'intérêt européen présentes sur le site

Grand milieu de vie	Code	Nom scientifique	Nom commun
Forêts	A0301	Ciconia nigra	Cigogne noire
	A072 ¹	Pernis apivorus	Bondrée apivore
	A234 ¹	Picus canus	Pic cendré
	A236 ¹	Dryocopus martius	Pic noir
	A238 ¹	Dendrocopos medius	Pic mar
	A155	Scolopax rusticola	Bécasse des bois
Landes	A224 ¹	Caprimulgus europaeus	Engoulevent d'Europe
	A338 ¹	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur
	A082 ¹	Circus cyaneus	Busard St Martin
Prairies et cultures	A098 ¹	Falco columbarius	Faucon émerillon
	A140 ¹	Pluvialis apricaria	Pluvier doré
	A246 ¹	Lullula arborea	Alouette Iulu
	A094 ¹	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur
Plans d'eau, milieux	A127 ¹	Grus grus	Grue cendrée
	A229 ¹	Alcedo atthis	Martin-pêcheur
	A005	Podiceps cristatus	Grèbe huppé
	800A	Podiceps nigricollis	Grèbe à cou noir
	A052	Anas crecca	Sarcelle d'hiver
aquatiques	A056	Anas clypeata	Canard souchet
	A059	Aythya ferina	Fuligule milouin
	A061	Aythya fuligula	Fuligule morillon
	A070	Mergus merganser	Harle bièvre
	A118	Rallus aquaticus	Râle d'eau

1 = espèces inscrites à l'Annexe I de la directive oiseaux

Activités socio-économiques

Agriculture

Dans le périmètre de la ZPS, la surface occupée par l'agriculture est réduite et ne concerne que 5 % de la zone. Ces surfaces sont majoritairement occupées par des prairies, pour l'élevage bovin et équin. Au sein de la ZPS, les pratiques agricoles diffèrent en raison de la topographie, de la qualité des sols et des traditions. Ainsi, la partie ornaise est plus occupée par des prairies et du bocage que la partie eurélienne où la céréaliculture domine nettement les autres productions.

Exploitation forestière

C'est l'activité dominante sur la ZPS. Les massifs domaniaux du Perche produisent une forte proportion de bois d'œuvre, ils sont composés pour 88 % de peuplements mélangés chênes-hêtres et pour 12 % de résineux. Les chênes et hêtres du Perche sont particulièrement réputés et recherchés.











Rassemblement de hérons cendrés et de vanneaux huppés sur une vasière d'un étang en vidange.

En forêt privée, les modes de cultures sont très variables d'un propriétaire à l'autre. Le plus employé semble être la futaie régulière. La futaie irrégulière semble adoptée par certains propriétaires tandis que le taillis sous futaie est relictuel. Les feuillus sont encore dominants dans ces forêts mais les résineux prennent une place de plus en plus importante.

Pêche

La pêche en rivière n'est pas une activité très développée dans la ZPS. Les principaux cours d'eau sont : l'Avre, la Commeauche et l'Eure. Pour le reste, il s'agit de petits ruisseaux ou rus qui sont peu ou pas pêchés. Certains de ces petits cours d'eau présentent un intérêt pour la reproduction de la Truite fario. Il y a trois associations agréées de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA), Tourouvre, Longny et Rémalard, sur la Commeauche et une AAPPMA sur l'Eure, Manou. Les espèces rencontrées sont la truite, le brochet, la carpe et les poissons blancs. Les pêcheurs pratiquent surtout leur loisir en amont de la commune de Manou (autour de l'étang communal) et en aval (lieu-dit Orême). L'AAPPMA est chargée de la gestion de ce contexte et déverse dans la rivière des poissons blancs, de la carpe, de la tanche et du brochet. Elle gère également l'étang communal « les grands prés ». Sur le secteur de la Blaise classé en première catégorie, aucune AAPPMA n'est détentrice de lots de pêche. Ce secteur est donc très peu pêché.

De plus, de nombreux étangs privés jalonnent la ZPS. Anciennes carrières, ils sont aujourd'hui régulièrement pêchés. La majorité d'entre eux sont dotés d'ouvrages permettant la vidange et la récolte des poissons. Ils sont gérés directement par leur propriétaire ou loués à des exploitants.

Chasse

C'est une activité très importante au sein de la ZPS. La chasse la plus pratiquée reste celle du gros gibier (cerf, chevreuil, sanglier). La bécasse est aussi chassée. La plupart des étangs de la ZPS sont chassés pour le gibier d'eau qui est en partie issu de lâchers (Canard colvert) et en partie naturel.

Tourisme/ activités de loisirs

L'activité de tourisme est restreinte et concentrée en forêt domaniale : randonnée, VTT, équitation, cueillette... Le développement des sports mécaniques (notamment le quad) sur le site est à noter.

Autres activités présentent le site

Plusieurs carrières sont en activité dans les communes concernées par la ZPS, l'une se situe dans le périmètre du site et deux sont en bordure. L'urbanisation est assez faible, toutefois certaines routes de taille importante coupent les massifs forestiers.

Enjeux et Objectifs

L'enjeu principal de la ZPS est de préserver les populations d'oiseaux d'intérêt européen. Cet enjeu passe par la gestion de leurs habitats, c'est-à-dire une gestion forestière favorable aux oiseaux, l'entretien et la restauration des milieux humides et une valorisation des milieux ouverts.



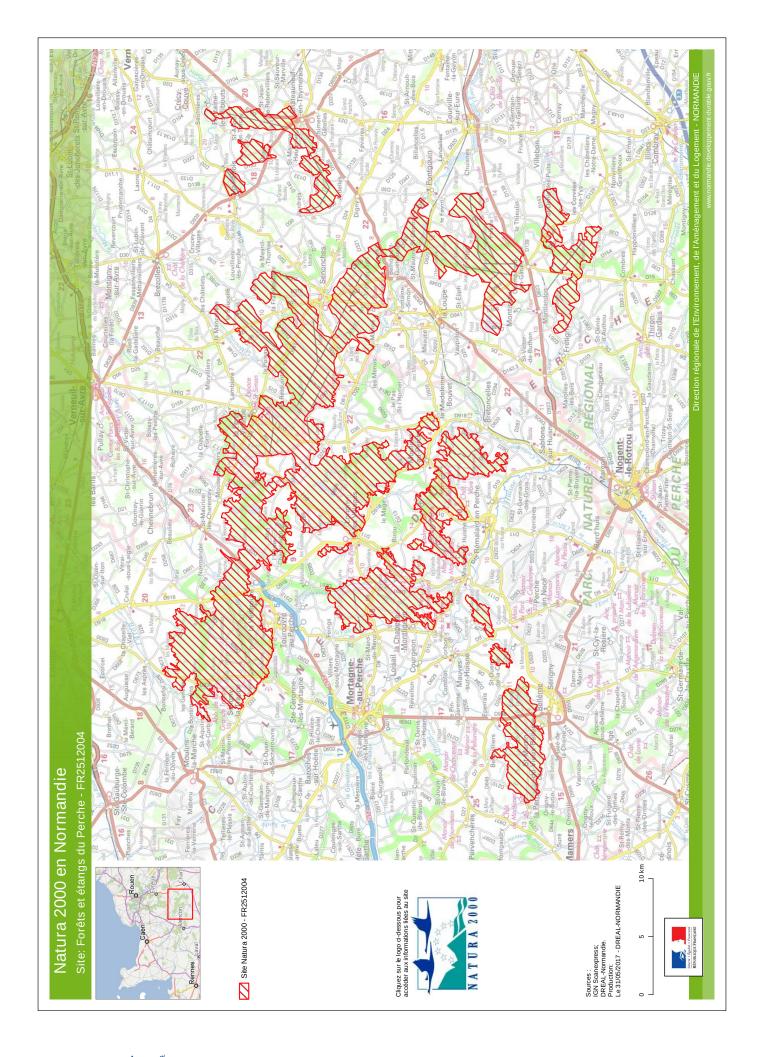
Enjeux et objectifs par type de milieux et/ou d'activités

Activité / Milieu	Objectifs définis lors du DOCOB	
Exploitation forestière	 Favoriser le caractère feuillu de la forêt Diversifier les essences et la structure au sein des peuplements Conserver et préserver les arbres morts, à cavités, fissurés Favoriser le développement d'îlots de vieux bois Adapter la date et les techniques de certains travaux forestiers Favoriser les trouées forestières Sensibiliser les usagers de la forêt 	
Milieux ouverts	Gérer l'ouverture de ces milieux	
Toutes les activités du site	 Restaurer et/ou gérer les milieux humides Limiter les dérangements des oiseaux d'intérêt européen Entretenir et/ou restaurer les éléments fixes du paysage (haies, arbres isolés) 	

Actions pouvant impacter les habitats et les espèces d'intérêt européen

Habitats d'oiseaux	Actions favorables à la préservation des oiseaux	Actions défavorables
Forêts	 Privilégier le caractère feuillu de la forêt lors de la réalisation d'opérations de transformation par plantation Conserver dans le peuplement le sous-étage lorsqu'il est présent Conserver les arbres morts, à l'occasion du marquage des coupes d'amélioration Mettre en place des îlots de vieux bois Créer ou rétablir des clairières Ne pas replanter les trouées de plantation ou de régénération Réduire l'impact des dessertes forestières Adapter la date des travaux pour limiter l'impact sur la faune et la flore 	 Disparition de vieux arbres creux Enrésinement Rajeunissement des forêts par raccourcissement des rotations Coupes pratiquées jusqu'au milieu du printemps Dérangement de l'avifaune
Milieux ouverts (landes, prairies et cultures)	 Conserver et gérer les landes Entretenir, gérer et maintenir les haies, alignements d'arbres, arbres isolés, vergers et bosquets Lors d'une plantation de haie, n'utiliser que des essences autochtones Maintenir une agriculture tournée vers l'élevage extensif Fauche tardive Entretien par broyage ou débroussaillage léger 	 Boisement des landes et des friches Intensification de l'agriculture Déprise agricole Arrachage des haies Utilisation d'insecticides et/ou de pesticides Mise en culture des prairies Dérangement de l'avifaune
Plans d'eau, milieux aquatiques	 Créer ou rétablir des mares forestières Conserver, entretenir et restaurer des ripisylves Restaurer et gérer des ouvrages de petites hydrauliques Ne pas effectuer de plantation en périphérie proche du plan d'eau Intervenir hors des périodes de reproduction 	 Disparition/suppression des étangs Pollution des eaux Dérangement de l'avifaune Disparition de la végétation aquatique Diminution des roselières Prélèvements excessifs Mitage des bords d'étangs Drainage des zones humides







Liens utiles















Fiche actualisée en mai 2021

Ministère de la Transition écologique

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex

Tél.: 02 35 58 53 27 - Fax: 02 35 58 53 03 1 rue recteur Daure - 14006 Caen cedex Tél.: 02 35 58 53 27 - Fax: 02 35 58 53 03

Réalisation : DREAL Normandie